

CONSEIL MUNICIPAL
4 AVRIL 2023 à 20 H 00

L'an deux mil vingt-trois, le 4 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine PERROT, Maire.

Présents :

Mesdames Adeline AUBRY, Aude CHOIGNARD, Annie COMPAGNONI, Martine PERROT, Marlène RAMEL,
Messieurs Jérôme JOLY, Christophe MARMET, Mathieu PERROT, Maurice TURNERET, Alain TRONCIN

Excusée : Frédérique MULLER
Secrétaire de séance : Mathieu PERROT

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2023
- Vote des budgets communal et forêt
- Vote des taxes
- Devis
- Attribution cartes jeunes
- Demandes de subvention

- Informations diverses
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Vote des budgets communal, forêt, assainissement

Madame le Maire présente les deux budgets pour 2023, à savoir :

- le budget communal
- le budget forêt

Elle rappelle que ceux-ci sont scindés en deux parties : Dépenses et Recettes pour les postes respectifs «Fonctionnement» et «Investissement». Les divers documents ont été remis aux participants.

Madame le Maire fait une présentation de ces budgets en indiquant, pour chaque poste, ce qui avait été prévu pour 2022, ce qui a été réalisé et les propositions 2023 soumises à l'approbation du Conseil.

Au cours de cette présentation, Madame le Maire donne les informations complémentaires en tant que besoin et répond à toutes les questions que peuvent susciter ces projets de budget

Décisions :

BUDGET COMMUNAL :	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	205 443.68 €	205 443.68 €
Investissements :	114 867.89 €	114 867.89 €

Madame le Maire soumet au vote le budget communal primitif. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % de la section (à l'exception des dépenses du personnel). Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

BUDGET FORET :	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	132 510.00 €	564 359.93 €
Investissements :	109 209.65 €	109 209.65 €
Excédent		431 849.93 €

Madame le Maire soumet au vote le budget forêt. Le Conseil adopte, à l'unanimité, le budget primitif et reconnaît un excédent de fonctionnement de 431 849.93 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % de la section (à l'exception des dépenses du personnel). Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

- Vote des taxes

Madame le Maire rappelle que les communes peuvent à nouveau interférer en 2023 pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Elle précise que la commune a perçu, en 2022, 31 533 € au titre de la fiscalité locale.

Une augmentation mécanique des bases d'imposition au niveau national de 7.1 % est confirmée, ce qui va se traduire par une augmentation proportionnelle de 7.1 % pour les contribuables.

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil décide, à l'unanimité, le maintien des taux pour l'année 2023 :

- Taxe habitation 7.72 %
- Taxe foncière (bâti) 21.83 %
- Taxe foncière (non bâti) 5.70 %

Ce qui engendrera un produit attendu de 33 706 € pour la commune.

Délibération pour admissions en non valeur taxe assainissement

Madame le Maire présente les restes à recouvrer sur les ordures ménagères.

Elle propose l'admission en non valeur des créances suivantes :

Le MADREAS : 84 € (reste dû Ordures Ménagères 2016)
MULLER Jean : 94.50 € (reste dû Ordures Ménagères 2015)
FERREIRA Marc : 0.40 €
Représentant un montant de 178.90 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'annuler ces créances et d'accepter ces admissions en non valeur, de mandater et autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre.

Devis de réfection des accotements

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder au dérasement des accotements pour maintenir les chemins en bon état. Elle propose un devis de la STE CUENOT, d'un montant de 1 100.00 € H.T. y compris déplacement pour une journée de niveleuse. Le Conseil valide, à l'unanimité, le devis présenté pour la réalisation des travaux.

Devis de réfection de canalisation au cimetière

Madame le Maire précise que suite à l'écrasement d'une canalisation sur le cimetière, une tranchée doit être réalisée pour la pose d'une nouvelle canalisation avec évacuation.

Suite à la pose des portails, une reprise d'enrobé est nécessaire depuis les grands escaliers jusqu'à l'entrée de l'église. Enfin, suite à l'écoulement d'eau dans les caveaux à l'arrière de l'église, la pose d'un drain est envisagée.

Elle propose un devis de la SARL CLERGET, d'un montant de 7 400.00 € H.T étant entendu que 50 % est pris en charge par la commune de Champlive.

Le Conseil valide, à l'unanimité, le devis présenté pour la réalisation des travaux.

Devis matériels divers

Madame le Maire propose un devis de la STE MAVASA, d'un montant de 811.84 € H.T pour :

- La pose de deux potelets acier à hauteur du passage piéton devant l'école
- Une protection en acier pour le mât électrique au lotissement de Chatoillon
- Deux panonceaux « STOP 75 m » pour prévenir les STOP rue de Glamondans

Le Conseil valide, à l'unanimité, le devis présenté pour la réalisation des travaux.

Devis travaux bâtiment église

Madame le Maire propose un devis de GSH de Nancray pour assurer la protection d'un vitrail de l'église par un vitrage, le remplacement des vitrages cassés ainsi que la pose des tablettes des fenêtres au nord, pour un montant de 7 700 € H.T., 50 % étant pris en charge par la commune de Champlive.

Le Conseil valide, à l'unanimité, le devis présenté pour la réalisation des travaux.

Attribution cartes jeunes

Madame le Maire rappelle qu'il est du ressort du Conseil Municipal de gérer l'attribution des cartes jeunes pour les 0 à 30 ans.

La commande devant être passée avant le 15 août, Madame le Maire précise que les personnes concernées doivent être contactées pour obtenir une réponse avant la période estivale.

Cette année, près de 77 ayants droits ont été recensés. Madame le Maire précise que pour 2022/2023, 30 personnes ont bénéficié de cet avantage.

Madame le Maire propose les différentes formules.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de proposer la carte jeune à un prix réduit, soit 3 € à charge des bénéficiaires, 6 € étant à la charge de la commune.

Demande de subvention

Madame le Maire fait part de demandes de subvention.

Après avoir pris connaissance de toutes les demandes de subvention, le conseil décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de :

- 100 € à l'Association des Anciens Combattants
- 100 € à l'amicale des donateurs de sang
- 100 € au club du 3^{ème} âge
- 200 € à la bibliothèque municipale
- 300 € au Souvenir Français (comprenant une participation à l'achat des plaques de la tombe de regroupement)

- Informations diverses

- Questions diverses

Séjour itinérant du secteur jeunes Doubs Baumois

Madame le Maire rappelle la demande d'un groupe d'adolescents du secteur jeunes de la Communauté de Communes Doubs Baumois pour l'organisation d'un séjour itinérant dans la commune du 17 au 21 juillet 2023, au cours duquel ils effectueraient des services à la demande de la commune. En contrepartie, ils demandent un emplacement pour les tentes, la possibilité de prendre des douches et d'obtenir des repas.

Renseignements pris, cela représente 40 jeunes et 5 animateurs.

Après réflexion, il ne sera pas donné une suite favorable à cette demande, la commune n'ayant pas la logistique nécessaire pour accueillir 45 personnes.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 45.